



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 mars 2000
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-quatrième session
Point 63 de l'ordre du jour
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième session**

**Lettre datée du 28 mars 2000, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 27 mars 2000 qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 63 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,
(*Signé*) Safak **Göktürk**

Annexe

Lettre datée du 27 mars 2000, adressée au Secrétaire général par M. Aytüg Plümer

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 8 février 2000 (A/54/743-S/2000/100) que vous a adressée le représentant chypriote grec auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui contient des allégations de « violations de l'espace aérien de la République » et de la « région d'information de vol de Nicosie ».

On se souviendra que nous avons rejeté d'autres accusations analogues de prétendues « violations de l'espace aérien et de la région d'information de vol » dans des lettres que nous avons adressées précédemment, la dernière datant du 27 janvier 2000 (A/54/728-S/2000/66, annexe). Je tiens à souligner une nouvelle fois que les vols dans l'espace aérien souverain de la République turque de Chypre-Nord sont effectués avec la pleine connaissance et le consentement des autorités compétentes de l'État et que l'administration chypriote grecque du Sud n'a en la matière aucune compétence ni aucun droit.

Comme je l'ai indiqué dans mes précédentes lettres, ces accusations de l'administration chypriote grecque sont dues à la conception erronée que celle-ci a de sa souveraineté, qui selon elle, s'étendrait au territoire de la République turque de Chypre-Nord. En réalité, toutefois, deux peuples politiquement égaux et leurs États souverains respectifs coexistent dans l'île de Chypre. C'est ce refus chronique d'accepter cette réalité qui rend la question de Chypre insoluble.

L'administration chypriote grecque, soutenue par la Grèce, continue de renforcer son dangereux dispositif militaire dans la partie sud de Chypre, ce qui exacerbe la défiance entre les deux peuples, et fait qu'il est difficile de progresser dans les préparatifs d'une réconciliation à Chypre.

Le quotidien chypriote grec *Fileleftheros* a rapporté le 18 mars 2000 que l'administration chypriote grecque avait réservé les fonds nécessaires à l'achat d'un deuxième système de radar moderne, d'une portée de 300 kilomètres. Les quotidiens chypriotes grecs *Politis* et *Mahi* ont tous deux rapporté, les 3 et 4 mars 2000 respectivement, que dans le cadre de la « doctrine militaire commune », la Grèce a fait don à Chypre-Sud d'un patrouilleur équipé de systèmes d'armements et de communications modernes. *Politis* a en outre rapporté le 22 mars 2000 que l'administration chypriote grecque avait l'intention d'acheter deux patrouilleurs supplémentaires, éventuellement à la Grèce. Le 21 mars 2000, *Mahi* a rapporté que l'administration chypriote grecque achetait quatre hélicoptères Bell qui viendraient s'ajouter aux quatre hélicoptères Bell et aux trois hélicoptères Gazelle déjà en la possession de la Garde nationale chypriote grecque. Selon un article publié dans *Politis* le 21 mars 2000, quatre missiles à courte portée TOR-M1, de fabrication russe, doivent arriver à Chypre-Sud le mois prochain, et ils viendront s'ajouter aux deux missiles TOR-M1 que la Grèce fournira à l'administration chypriote grecque avant la fin de l'année. Enfin, on pouvait lire dans le numéro d'*Haravgi* du 11 mars 2000 que le Ministère de la défense chypriote grec était en train de recruter en Grèce, pour une période de cinq ans, des militaires de carrière auxquels serait confiée l'utilisation de systèmes d'armements sophistiqués ainsi que de véhicules blindés et de tanks.

La politique d'escalade que poursuit l'administration chypriote grecque ainsi que la campagne de désinformation qu'elle est en train de mener contre la République turque de Chypre-Nord montrent que la partie chypriote grecque est encore loin d'accepter la réalité actuelle dans l'île, à savoir l'existence de deux peuples et de leurs États respectifs.

Nous vous demandons, ainsi qu'à tous ceux qu'intéresse un règlement pacifique de la question de Chypre, de vous efforcer de convaincre la partie chypriote grecque d'abandonner sa politique de désinformation et d'oeuvrer à la préparation de négociations dignes de ce nom devant aboutir à un règlement global entre les deux États à Chypre. Il faut espérer que la partie chypriote grecque sera amenée à adopter une nouvelle attitude, plus constructive, essentielle pour le succès des pourparlers indirects qui doivent reprendre en mai.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 63 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Aytuğ **Plümer**
